

JOSYANE: "J'ai vécu la même chose que la famille de Cindy. Moi, j'ai été menacée de prison pour que Gaëtan parte en foyer"

Comme la famille d'accueil de Cindy, Josyane s'est vue retirer la garde de Gaëtan, recueilli à 2 ans. Elle a mené un combat déchirant au nom du bonheur d'un enfant.

uand j'ai découvert l'affaire de la petite Cindy, arrachée à sa famille d'accueil car celle-ci était trop aimante, ça m'a bouleversée. Depuis, je n'en dors plus la nuit. Mon mari et moi avons vécu la même chose. En avril, l'Aide sociale à l'enfance (l'ASE) nous a retiré Gaëtan, un enfant que nous avions recueilli à 2 ans. » A l'époque, après des mois de combat, Josyane et son mari avaient dû se plier à la décision du conseil général. Le 29 avril 2010, Gaëtan, 13 ans, a été placé en foyer, contre son gré. «On s'est battus de toutes nos forces pour préserver le bonheur de cet enfant. En vain. L'ASE a les pleins pouvoirs et, malheureusement, certains en abusent.» Josyane, assistante familiale depuis plusieurs dizaines d'années, a accueilli de nombreux enfants. Tout se passait pour le mieux jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle assistante sociale, qui prend la famille en grippe. « On m'a reproché de ne pas bien collaborer avec elle. A cause de cela, Gaëtan allait être placé ailleurs. Quand

j'ai demandé au conseil général pourquoi on nous retirait un enfant qui était heureux depuis onze ans, on m'a rétorqué: "Comment voulez-vous que cet enfant sache s'il est heureux chez vous tant qu'il n'a pas essayé une autre famille." J'étais révoltée. Comme si ces gamins étaient des paires de chaussures interchangeables!»

"Contrairement à la petite Cindy, Gaëtan était en âge de s'opposer"

Josyane alerte alors les médias. Les services sociaux ripostent et se présentent par surprise au collège de Gaëtan. « Mais le petit a refusé de les suivre. Si, ce jour-là, il n'avait pas résisté, on ne l'aurait jamais revu. Contrairement à la petite Cindy, du haut de ses 13 ans, il était en âge de s'opposer. » Une enquête administrative est ouverte : « Le petit a renouvelé son désir de rester chez nous, mais il a été victime de chantage

et de pression. Moi, j'ai été menacée de 15000€ d'amende et d'un an de prison ferme si je ne cédais pas. Mon avocate n'a même pas pu siéger à la dernière audience. Nous, les familles d'accueil, n'avons aucun droit.» La décision tombe comme un couperet: Gaëtan sera placé dans un foyer, à 40 km de chez Josyane. « Pendant qu'on préparait ses valises, Gaëtan a pu dire au revoir à ses copains. Toute la famille l'a accompagné au foyer. Heureusement, le directeur, un homme compétent et humain, nous a accordé des visites. Gaëtan a eu la chance de tomber dans un bon foyer, avec des éducateurs à l'écoute des enfants. » Par la suite, Josyane a été licenciée par le conseil général pour faute grave. « J'avais eu le tort de médiatiser l'affaire (cf. Closer n°251). J'ai défendu le bonheur de Gaëtan et je ne regrette rien. Il sait qu'il a sa place dans notre cœur et qu'il pourra toujours compter sur nous. »

 $\label{eq:chrystelle} \textbf{CHRYSTELLE GABORY} \\ \textbf{chrystelle.gabory} @ \textbf{mondadori.fr} \\$

"CE QUE VIVENT CES ENFANTS, ON NE LE FAIT PAS SUBIR À UN ANIMAL PLACÉ DANS UNE FAMILLE PAR LA SPA"

L'association La voix de l'enfant, dont *Closer* est partenaire, apporte son soutien à la famille Boyer. Martine Brousse, sa présidente, s'indigne...

«Le cas de la petite Cindy est loin d'être isolé. Nous assistons de plus en plus de familles d'accueil auxquelles on enlève les enfants parce qu'ils ont le tort de s'attacher.

"Le sacro-saint lien du sang..."

Pourquoi ces gamins
n'auraient-ils pas le droit
de poser leurs valises dans
une famille aimante? Aucun
enfant ne peut se construire
sans structure et sans repère
affectif. En France, le lien
avec les parents biologiques
reste privilégié, même s'ils
sont défaillants et absents.
C'est le sacro-saint lien
du sang. Résultat, ces
enfants confiée à l'ASE

sont ballottés, déracinés et grandissent dans une instabilité totale.

"De la maltraitance institutionnelle"

On ne leur offre pas vraiment de seconde chance. On leur apprend surtout à désaimer. Sincèrement, ce que vivent ces enfants, on ne le fait pas subir à un animal placé dans une famille par la SPA. Au lieu d'avoir un rôle protecteur, l'ASE est un rouleau compresseur. Arracher de la sorte des enfants à leur famille d'accueil s'apparente à de la maltraitance institutionnelle.»

PROPOS RECUEILLIS PAR

